



## **Communiqué de presse : Le numérique est et doit rester une chance pour tous**

Les distributeurs indépendants de DIRE saluent le vote de la loi relative à l'équipement numérique des établissements de spectacles cinématographiques, jeudi 16 septembre 2010 par le Sénat. Nous remercions la réactivité et l'efficacité des élus qui ont permis l'adoption de ce texte de loi déterminant pour l'industrie du cinéma dans un délai pourtant très court.

Cela constitue une véritable avancée pour la numérisation des salles, et permet d'encadrer le financement de l'équipement, notamment grâce aux contributions des distributeurs, afin de préserver l'indépendance des différents acteurs et la diversité culturelle du cinéma.

Le numérique est une chance pour les distributeurs et leurs ayants-droit, comme pour les exploitants de salles de cinéma, le numérique est surtout une chance pour les œuvres et leur exposition.

A la veille du 65<sup>e</sup> Congrès de la FNCF, nous souhaitons rappeler la solidarité professionnelle dont font preuve les distributeurs aujourd'hui. Certains exploitants nous ont d'ailleurs déjà manifesté leur reconnaissance. Cette solidarité ne doit pas pour autant être ponctionnée par un effet d'aubaine dont bénéficierait un opérateur, quel qu'il soit.

Par souci de solidarité professionnelle, les distributeurs ont depuis longtemps accepté le principe des contributions numériques, en reversant une partie des éventuelles économies qu'ils réaliseront pour le financement de l'équipement numérique des salles, tant que de besoin. En aucun cas le dispositif, retenu par la loi, ne saurait être dévoyé en vue de transformer la contribution numérique en un droit d'accès payant aux écrans des salles de cinéma.

La bonne application de cette loi doit assurer l'étanchéité entre les contributions numériques et la liberté de programmation. S distributeurs indépendants que nous représentons veilleront de très près à ce que les contributions numériques n'aillent pas au-delà des sommes nécessaires pour couvrir une partie du financement de l'équipement, et veilleront également à ce que les coûts de mise à disposition des œuvres sur support numérique (incluant l'ensemble des services existants et à venir associés à l'exploitation d'une copie numérique) soient inférieurs aux coûts actuels de mise à disposition des œuvres en 35mm, de manière à réaliser une économie partielle immédiatement, et que toute la chaîne d'ayants-droit puisse en bénéficier dès aujourd'hui.

Le vote de cette loi intervient dans un contexte particulièrement difficile, alors que des établissements stratégiques pour les distributeurs s'équipent en « tout numérique » et ont abandonné leurs projecteurs 35mm.

Les distributeurs indépendants, dans le cadre de leurs relations contractuelles avec les différents opérateurs, veilleront à appliquer strictement le texte de loi, éclairé par les futures recommandations issues du comité de concertation professionnelle institué par elle, sous l'égide du Centre National du Cinéma. Ils espèrent également que le Médiateur du Cinéma, dans le cadre de l'élargissement de ses compétences, garantira le respect et la bonne entente des différentes parties durant cette difficile période de transition vers la numérisation des salles et des œuvres

Nous comptons enfin sur la vigilance du comité de suivi composé de deux députés et de deux sénateurs, chargé d'évaluer l'application de la loi, et qui doit se réunir dans un délai d'un an. Nous restons à son entière disposition et l'assurons de notre entière coopération.

Paris, le 20 septembre 2010,

### **DIRE – Distributeurs Indépendants Réunis Européens**

**DIRE** est un syndicat professionnel qui regroupe **11 distributeurs indépendants d'œuvres cinématographiques en salle** (Ad Vitam, Bac Films, Diaphana, Happiness Distribution, Haut et Court, Le Pacte, Les Films du Losange, Memento Films, Pyramide Distribution, Rezo Films, Wild Bunch Distribution). DIRE existe pour représenter et défendre les intérêts de la distribution indépendante, porteuse de diversité culturelle.

**Contact** : Anne POULIQUEN, Déléguée générale

DIRE

c/o Memento Films Distribution

9, cité Paradis, 75010 Paris ; 01 42 47 81 18 ; [info@distributeurs-independants.org](mailto:info@distributeurs-independants.org)